



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE  
L'INTÉRIEUR  
SECRETARIAT GÉNÉRAL

Direction des ressources humaines

# Réunion CIGEM-GRAF

- Jeudi 17 avril 2014 à 14 h 30 -

DRH – Avril 2014

# SOMMAIRE

## I. LA MISE EN PLACE DU CIGeM au MI

- 1) Des perspectives de carrière améliorées
- 2) La pérennisation de l'examen professionnel pour l'accès au corps des attachés
- 3) Evolution des modalités de réduction d'ancienneté
- 4) Revalorisation du ratio promu/promouvables pour l'accès au grade d'attaché principal
- 5) L'examen professionnel d'attaché principal
- 6) Création d'un grade d'attaché de classe exceptionnelle
- 7) Le GRAF

## II. ARTICULATION CAIOM-GRAF dans le cadre du CIGeM :

- 1) Objectifs
- 2) Principe général
- 3) Evolution des conditions d'accès aux emplois CAIOM

## III CALENDRIER

- 1) Avancement au GRAF
- 2) Préparation de la CAPN de juin 2014
- 3) Mobilité
- 4) Circulaire de gestion CAIOM-GRAF

# I. Mise en place du CIGeM au MI

## MISE EN PLACE DU CIGeM

### *Une offre de mobilité renouvelée et des perspectives de carrière améliorées*

- Petit rappel : le décret n°2011-1317 du 17 octobre 2011 porte création d'un statut particulier dénommé «corps interministériel des attachés d'administrations de l'Etat ».
- Le CIGeM présente l'avantage de développer les perspectives de mobilité interministérielle en permettant aux membres de ce corps d'accéder par simple mutation à l'ensemble des ministères adhérents.
- De même, la création d'un grade à accès fonctionnel d'attachés d'administration hors classe s'inscrit dans une politique de revalorisation de la carrière des attachés.

## MISE EN PLACE DU CIGeM

### *La poursuite de l'examen professionnel pour l'accès au corps des attachés jusqu'en 2014*

- Les mesures d'accompagnement de la création de la filière administrative ont instauré un examen professionnel pour l'accès au corps des attachés **jusqu'en 2014**, permettant de repyramider les effectifs du périmètre police. Le CIGeM maintient ce dispositif.
- Les épreuves de cet examen professionnel sont fixées par un arrêté du ministère de la fonction publique du 30 septembre 2013 qui se substitue à l'arrêté du 21 décembre 2010.
- Elles diffèrent très peu des épreuves antérieures : un écrit de type « cas pratique » et un oral qui prend appui sur un dossier RAEP.

## MISE EN PLACE DU CIGeM

### *Evolution des modalités de réduction d'ancienneté :*

- Par dérogation au décret du 29 avril 2002, des réductions d'ancienneté d'un mois sont accordées, chaque année, à chacun des membres du corps, à l'exception de ceux d'entre eux ayant atteint l'échelon sommital de leur grade.
- Par dérogation à l'article 13 du même décret et à l'article 8 du décret du 28 juillet 2010, ces réductions d'ancienneté ne sont pas soumises à l'avis de la commission administrative paritaire.
- La systématisation de l'attribution d'un mois de RA à tous les attachés sans passage en CAP permettra de servir 100% des attachés chaque année alors que le système actuel ne permet d'en servir que la moitié.
- **Ce nouveau système sera d'application pour les RA 2014, les RA 2013 étant étudiées dans le cadre des anciennes dispositions.**

## MISE EN PLACE DU CIGeM

### *Revalorisation du ratio promu/promouvables pour l'accès au grade d'attaché principal :*

- Le CIGeM prévoit un taux de promotion de référence fixé à 7 %. Ce taux est cependant un taux plancher auquel les ministères pourront déroger en fonction de la démographie de leurs effectifs ou de besoins spécifiques.
- Ce taux plancher est supérieur de 0,5 point au ratio du ministère de l'intérieur au titre de l'année 2014 ; le MI pourra ainsi réaliser 12 avancements de plus au grade d'attaché principal au titre de cette année.
- **Ces nouveaux taux seront d'application dès 2014 pour les avancements 2015.**



## MISE EN PLACE DU CIGeM

### *Modification de l'examen professionnel d'attaché principal (1)*

- *Les épreuves* –

Une seule épreuve , conformément à l'arrêté du 30 septembre 2013 : un oral de 30 mn prenant appui sur un dossier RAEP.

## MISE EN PLACE DU CIGeM

### *Modification de l'examen professionnel d'attaché principal (2) - Le calendrier –*

- Inscriptions : du 2 au 26 juin 2014 ;
- Dossier RAEP mis en ligne dès le 2 juin à retourner avant le 10 septembre ;
- Épreuves orales du 4 novembre au 16 décembre ;
- Pas d'oraux le jour des élections professionnelles.

## MISE EN PLACE DU CIGeM

### *Modification de l'examen professionnel d'attaché principal (3)*

#### *- L'organisation matérielle des épreuves -*

- Au moins 40 membres de jury répartis en groupes d'examineurs de 3 membres ;
- Ces derniers suivront une formation aux techniques de recrutement comme l'ensemble des jurys
- Organisation des oraux à Lognes sur deux sites.

## MISE EN PLACE DU CIGeM

### *Modification de l'examen professionnel d'attaché principal (4)*

#### *- La préparation des candidats -*

- Une e-formation d'aide à la constitution du dossier RAEP ;
- Une journée complémentaire de préparation en grand groupe sur le dossier RAEP et la préparation de l'entretien.

## MISE EN PLACE DU CIGeM

### *Création d'un grade d'attachés de classe exceptionnelle pour le corps des directeurs de préfecture*

- Il s'agit d'un grade en voie d'extinction qui permettra aux membres du corps des directeurs de préfecture d'être intégrés dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat, dans les prochaines semaines.
- Pas d'impact statutaire ou indiciaire pour les directeurs de préfecture

## MISE EN PLACE DU CIGEM

### *La mise en place d'un Grade à Accès Fonctionnel (GRAF) au sein du CIGeM :*

#### **Conditions d'accès définies à l'article 24 :**

Pour les attachés principaux ayant atteint au moins le sixième échelon de leur grade, déjà rattachés à ce ministre ou à cette autorité :

- 6 ans de détachement dans un ou plusieurs emplois culminant au moins à l'indice brut 1015 durant les 10 années précédant la date d'établissement du tableau d'avancement ;
- Ou 8 ans d'exercice de fonctions de direction, d'encadrement, de conduite de projet, ou d'expertise, correspondant à un niveau élevé de responsabilité, durant les 12 années précédant la date d'établissement du tableau d'avancement. Ces fonctions doivent avoir été exercées en position d'activité ou en position de détachement dans un corps ou cadre d'emplois culminant au moins à l'indice brut 966. *L'arrêté ministériel fixant la liste des postes donnant accès au GRAF est en cours de validation par la DGAFP.*

## MISE EN PLACE DU CIGEM

### *La mise en place d'un Grade à Accès Fonctionnel (GRAF) au sein du CIGeM :*

#### Situation pour le MI :

A terme (5 ans), le GRAF pourrait comprendre environ 550 agents.

- Par dérogation aux dispositions du décret du 1er septembre 2005, le nombre de promotions au grade d'attaché d'administration hors classe n'est pas calculé en fonction d'un taux d'avancement appliqué à l'effectif des attachés principaux remplissant les conditions d'avancement.
- Le nombre d'attachés d'administration hors classe ne peut excéder celui résultant d'un pourcentage des effectifs des attachés d'administration de l'Etat en position d'activité ou de détachement.

## II. Articulation CAIOM-GRAF



## OBJECTIFS

- *L'articulation CAIOM-GRAF doit remplir trois objectifs :*
  - **Etre lisible et compréhensible** en donnant une visibilité du parcours de carrière pour les services gestionnaires et les agents.
  - **Améliorer les parcours de carrière pour les attachés** en tirant pleinement profit de la création du GRAF, et du maintien du dispositif des emplois fonctionnels .
  - Faire de la réforme une opportunité de développement de compétences nouvelles.

## Maintien du principe de la cartographie des 563 emplois CAIOM existants.

### Objectifs :

- Garantir la lisibilité du dispositif sans remise en cause de l'existant ;
- Garantir la stabilité de l'architecture actuelle ;
- Maintenir la possibilité d'une actualisation régulière de la cartographie en fonction de l'évolution des missions et des besoins.

## Coexistence d'un emploi fonctionnel de CAIOM et d'un grade à accès fonctionnel : le GRAF

- Les deux dispositifs co-existent.
- La grille indiciaire GRAF et celle de l'emploi fonctionnel sont quasiment similaires.
- L'enjeu est de créer une **articulation dynamique entre le GRAF et l'emploi fonctionnel de CAIOM sans rendre la gestion trop complexe.**
- ✓ Ainsi, le GRAF doit être appréhendé comme le prolongement naturel d'une carrière diversifiée d'attaché principal ou de CAIOM, mais ne saura constituer un passage obligé pour accéder à un emploi fonctionnel.
- ✓ Le GRAF s'adresse aux agents les plus expérimentés dont il convient de reconnaître les mérites.
- A l'issue du détachement sur un même emploi fonctionnel de CAIOM (durée maximale : 10 ans), possibilité de détachement sur un autre emploi fonctionnel sinon retour sur un poste d'attaché principal. Si l'agent a accédé au GRAF, son autorité d'emploi lui proposera une fonction correspondant au niveau de responsabilité de ce grade.
- Une période transitoire pourrait être envisagée, afin de lisser dans le temps le départ des actuels CAIOM, notamment ceux proches de leur départ en retraite.

# EVOLUTION des conditions d'accès à l'emploi de CAIOM

- **Amélioration des conditions actuelles d'accès à l'emploi fonctionnel de CAIOM :**
  - Passage de 13 ans de catégorie A et 4 ans d'ancienneté dans le grade d'ATP à 10 ans et 3 ans.
- **Nécessité de revoir les conditions de mobilité pour l'accès au 1<sup>er</sup> emploi**
  - Revoir le corpus existant en renforçant la mobilité fonctionnelle, notamment entre périmètres, par rapport à la mobilité géographique.

## Avantages attendus

- Assurer une meilleure équité de traitement des candidats primo accédants ;
- Favoriser le « brassage » des cadres et des cultures entre les différents périmètres ;
- Simplifier et clarifier les conditions d'accès.

# III. CALENDRIER

# CALENDRIER

## CHANTIER avancement au GRAF

- Validation de l'arrêté spécifique des fonctions prises en compte dans le cadre de l'avancement au GRAF, projet d'arrêté à la validation de la DGAFP depuis décembre 2013. Un projet intégrant les observations de la DGAFP a été transmis. La DGAFP a indiqué en RIS une publication en mai 2014 de l'ensemble des arrêtés.
- Attente de la validation des arrêtés ministériels des autres ministères adhérents pour prendre en compte les carrières des agents ayant été détachés ou provenant de ces autres corps.

# CALENDRIER

## CHANTIER préparation de la CAPN de juin 2014

- Les **avancements au titre de 2013 et de 2014 seront examinés lors de la CAPN du 26 juin 2014**. Une nouvelle circulaire relative à l'avancement sera diffusée.
- Confirmation de la DGAFP sur la tenue de la CAPN, notamment quant à la représentation du nouveau grade lors de la première instance, avec uniquement des représentants du corps supérieur dans l'attente des élections.
- Rappel des critères : importance de l'encadrement; niveau supérieur des responsabilités confiées; expérimentation des agents dans les domaines de conception et de direction; mobilité fonctionnelle avérée.
- En outre, une attention particulière sera accordée aux agents les plus expérimentés, présentant un parcours riche en responsabilités exercées.
- Compte tenu de l'absence de représentants de ce grade à la CAPN, les propositions d'avancement feront l'objet d'une large concertation avec les organisations syndicales.

# CALENDRIER

## CHANTIER mobilité

- Définition en concertation avec la DGAFP et les autres ministères de règles de publicités communes avec pour objectif la mise en place d'une circulaire cadre *ad minima*, dans l'attente d'une RIS spécifique.
- Circulaire ministérielle sur le *modus operandi* dans le cadre de ce nouveau système de mutation, particulièrement sur la centralisation de l'avis définitif quant aux demandes de mutation dans un autre périmètre ministériel. Ce point serait aussi étudié en RIS sans date encore arrêtée.



# CALENDRIER

## CHANTIER circulaire de gestion CAIOM-GRAF

- **Au cours du second semestre 2014, préparation de la nouvelle circulaire de gestion des CAIOM, en concertation avec les organisations syndicales, avec pour objectif sa mise en œuvre pour la prochaine campagne de mobilité de 2015.**